

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

FLOIRAC - ZAC DES QUAIS - Grande salle de spectacle - Bilan de la concertation - Décision

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a par ses délibérations n°2012/0474 en date du 13 juillet 2012 et n°2012/0873 en date du 21 décembre 2012, décidé d'avoir recours à la procédure de concession de travaux publics pour mettre en concurrence les candidats susceptibles de proposer la conception, la construction et l'exploitation de la future salle de spectacles localisée sur la ZAC des quais de Floirac.

L'appel à candidature pour la consultation de la concession de travaux a été lancé le 4 janvier 2013 et la procédure s'est déroulée tout au long de l'année 2013.

Fin décembre 2013, le Président, sur avis de la commission de la concession de travaux publics du 19 décembre 2013 et au vu de l'analyse des offres établie par les services communautaires, décide d'engager une mise au point du contrat avec le groupement représenté par Lagardère Unlimited Live Entertainment, sur son offre variante.

Ce groupement est composé de :

- la SAS Lagardère Unlimited Live Entertainment (mandataire), exploitant de la salle
- Bouygues Energies Services pour la maintenance
- DV Construction
- l'agence Rudy Ricciotti en charge de la maîtrise d'œuvre.

1- Le déroulement de la concertation

Par délibération n°2012/0873 en date du 21 décembre 2012, le Conseil de Communauté décide d'ouvrir une concertation publique avec les habitants pendant toute l'élaboration du projet. Cette concertation publique portant sur la grande salle de spectacles est menée au titre de l'article L121-16 du code de l'environnement.

Le 24 juin 2013 une réunion publique s'est tenue afin de présenter la procédure retenue pour la consultation sur la grande salle de spectacles, les noms des candidats invités à remettre une offre et le calendrier de mise en œuvre.

Le 24 janvier 2014 une réunion de clôture de la concertation a eu lieu afin de présenter le projet retenu dans le cadre de la mise au point du traité de concession de travaux publics.

Un dossier et un registre destinés à recueillir l'avis du public ont été déposés à la mairie de Floirac et à la Communauté Urbaine de Bordeaux. Le même dossier a été mis en ligne sur le site Internet de la CUB (participation.lacub.fr) à partir de janvier 2013.

La clôture de la concertation fixée au 25 janvier 2014 a été annoncée par voie de presse le 10 janvier 2014.

2- Le bilan de la concertation

Le bilan de la concertation est joint en annexe.

Celui-ci fait principalement état d'observations relatives aux thématiques ci-après synthétisées :

- « **les nuisances sonores liées au fonctionnement de la salle** » : le programme de la consultation de la salle suggère de « *protéger le quartier résidentiel des nuisances visuelles et sonores liées au fonctionnement de la salle par l'intégration en son sein des locaux et espaces nécessaires au stationnement des camions dont la proximité à la scène est indispensable, que les entrée/sortie du public se fassent côté Garonne, les flux des véhicules par la rue Alfonséa* ». Le projet retenu intègre cette recommandation puisque la cour logistique est totalement fermée et fait partie intégrante de la salle.

- « **remise en cause de la localisation de la salle de spectacle à Floirac** » : la Communauté Urbaine par délibération n°2008/0425 en date du 18 juillet 2008 a délibéré sur le principe d'implantation d'une grande salle de spectacles à Floirac. Ce choix est confirmé par le Conseil communautaire dans sa délibération n°2012/0873 du 21 décembre 2012.

- « **la visibilité dans la salle pour tous** » il s'agissait d'un des critères de la consultation et la salle retenue répond à ce principe.

- « **impatience quant à sa réalisation** »

- « **l'accessibilité de la salle par les transports en commun, le stationnement** » : Un parc de stationnement public de 1150 places est prévu rue Alfonséa à l'ouverture de la salle de spectacles fin 2017 (phase transitoire). Puis, en phase définitive, la mise

en service du pont et la requalification des quais faciliteront l'accès à d'autres parcs de stationnement, en rive gauche et sur le secteur Deschamps. La capacité du parc de stationnement rue Alfonséa sera alors portée à 650 places. Un transport en commun en site propre passera sur le pont et rejoindra la voie Bordeaux-Eymet. Des bus supplémentaires pourront être mis en service les soirs de spectacles pour privilégier les déplacements en transports en commun.

- « **une salle très coûteuse** » : Le coût de la salle correspond à la fourchette basse des prix de ce type d'équipement. Par ailleurs, du fait de la procédure choisie, La Cub ne supporte pas l'intégralité du coût de construction de cet équipement.

- « **une grande salle de spectacles pouvant accueillir des corridas et ainsi perpétuer la tradition taurine dans l'agglomération** » : le programme de la grande salle, dans le cadre de la consultation, n'a pas prévu ce type de représentations.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L 121-16 du code de l'environnement,

VU la délibération communautaire n°2012/0873 en date du 21 décembre 2012 décidant l'ouverture de la concertation pour la grande salle de spectacles,

VU le bilan de la concertation relative à la grande salle de spectacles,

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant l'évolution du projet urbain et les éléments portés au dossier de concertation,

DECIDE,

Article 1 :

d'approuver le bilan de la concertation relative à la grande salle de spectacles.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 FÉVRIER 2014**

PUBLIÉ LE : 28 FÉVRIER 2014

Mme. FRANÇOISE CARTRON